## Accord de libre-échange

le gouvernement actuel, du moins des études qu'il aurait rendues publiques, études que nous aurions peut-être été capables d'assimiler, de lire. Et comme ce secteur des services est le plus important de notre économie, 70 p. 100 des emplois et les deux tiers de notre produit national brut proviennent des services canadiens vendus à l'extérieur, cette lacune d'avoir laissé nos services dans cette Entente est catastrophique, je le disais tantôt, car il est inconcevable que le gouvernement ait procédé sans savoir ce qui pouvait se produire, sans savoir les conséquences de cet acte.

C'est tout le secteur de l'informatique, par exemple, l'Association indépendante des services informatisés du Canada, selon ce groupe important canadien, 360 000 emplois dans le secteur du traitement de l'information seront peut-être touchés, et peut-être même éliminés par la concurrence américaine qui, elle le sait, aura beau jeu ici au Canada. Donc, au niveau des secteurs des services, monsieur le Président, on va y perdre, et au niveau du commerce, on va y perdre également.

Je reviens à l'alinéa b):

faciliter la concurrence loyale à l'intérieur de la zone de libre-échange créée par l'Accord;

Monsieur le Président, cela sous-entend qu'il y aura en place des mécanismes de règlement des différends qui seront faits à la mesure des besoins. Non, c'est la loi américaine qui sera encore une fois toujours présente pour nous empêcher de pouvoir concurrencer sur ce marché, et le seul but du mécanisme de règlement des différends, c'est de voir si la loi américaine a été bien appliquée. Il n'y a rien là-dedans qui va nous favoriser. Les Américains vont avoir encore le droit d'imposer des tarifs exagérés sur les biens à l'exportation ou à l'importation américaine, et ils verront aussi à mettre en place des mesures tarifaires pour encourager chez eux leur industrie et décourager la nôtre.

Monsieur le Président, je ne vois pas comment on peut faire accroire aux Canadiens qu'il y a là matière à:

b) faciliter la concurrence loyale à l'intérieur de la zone de libre-échange créée par l'Accord.

C'est libéraliser de façon sensible les conditions d'investissement à l'intérieur de cette zone.

J'ai regardé, encore là, de près les investissements... Les investissements pourront circuler librement, nous dit-on. De plus, le Canada a consenti à ne pas imposer de politiques exigeant que les entreprises acquises par des étrangers restent propriété canadienne. On en a parlé tantôt: le mécanisme de tamisage que nous avions ici au Canada pour justement contrôler la mainmise étrangère sur notre industrie, sur notre commerce, sur nos services.

Monsieur le Président, nous le savons, les tories l'ont aboli la fameuse FIRA, Foreign Investment Review Agency. Nous n'avons plus de «ballant», nous n'avons plus de contrôle, et eux, ils ont donné encore, au niveau des services financiers, la mainmise étrangère qui est absolument bienvenue. Les étrangers peuvent acheter ce qu'ils veulent au Canada et contrôler comme ils le veulent nos secteurs de pointe en énergie, comme dans tout autre secteur industriel du pays.

Monsieur le Président, les mêmes droits dévolus aux entreprises canadiennes seront donc facilités ou disponibles aux industries américaines. Les banques américaines auront un accès complet au Canada, alors que les banques canadiennes, elles, seront assujetties, et on le sait, aux législations bancaires de chaque État, et les 50 États, monsieur le Président, ont des législations particulières. Et ce sera absolument difficile, sinon impossible pour nos banques de percer dans le marché américain, mais les Américains, eux, pourront venir au Canada, et ce sans aucune difficulté, et agir dans le domaine bancaire comme bon leur semblera. Deux poids, deux mesures! Nous, nous aurons une difficulté du diable à nous intégrer au marché américain, tandis qu'eux, ils auront ici un tapis «Bienvenue, achetez-nous, on est là pour vous!».

Monsieur le Président, je continue:

d) mettre en place des procédures efficaces aux fins de l'application conjointe de l'Accord et du règlement des différends;

Monsieur le Président, j'ai touché à cela tantôt, et je ne pense pas que ce soit sérieux. Il n'y a pas là, d'après moi, une mesure sérieuse de règlement des différends qui verra à faire le point et à protéger nos intérêts canadiens.

Monsieur le Président, en dernier lieu, l'article 3, et je cite:

e) jeter les bases d'une coopération bilatérale et multilatérale plus grande pour multiplier les avantages découlant de l'Accord;

Monsieur le Président, on a obtenu quoi? Pas grand-chose, comme je le disais tantôt. On a obtenu que peut-être, dorénavant, les Américains pourront venir ici plus facilement qu'autrefois, avec nous peut-être, profiter même des ressources immenses que nous avons, profiter de nos secteurs des services financiers, de nos industries . . . Mais en fait, monsieur le Président, nous avons concédé et nous sommes en train de passer une loi qui fera en sorte que le Canada aura vendu littéralement, et pour pas grand-chose, parce que lorsqu'on analyse la situation actuelle, on s'aperçoit qu'il s'agit de très peu au niveau des échanges commerciaux, il n'en restent que 20 p. 100 actuellement qui ne sont pas soumis au libre-échange contemporain, comment pourrais-je le dire ... Actuellement, 80 p. 100 des biens qui se transigent entre nos pays sont sans aucune douane. Il reste 20 p. 100, et pour diminuer les droits sur ces 20 p. 100 de biens, et nous sommes d'accord sur la diminution des tarifs douaniers sur ces biens, ce gouvernement a vendu le secteur industriel, le secteur énergétique, nos mines, nos ressources, et, de plus, a peut-être compromis pour l'avenir le bien des Canadiens, le bien-fondé de ce que notre Canada est et donné peut-être la suprématie de notre pays aux étrangers. Pour moi, monsieur le Président, cela est mauvais.

• (2040

[Traduction]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, cette série d'amendements est très importante pour les gens qui s'inquiètent du pouvoir et des moyens qu'ils ont pour contrôler leur propre destinée au Canada. L'article 3 énonce les objectifs de l'Accord et j'y reviendrai plus tard. L'article 4 stipule que la mesure lie Sa Majesté du chef du Canada. L'article 6 autorise le gouvernement fédéral à adopter les mesures législatives qu'il juge nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord, mesures analogues au projet de loi C-130.

Il est ahurissant que les mêmes premiers ministres provinciaux qui ont appuyé et salué l'Accord du Lac Meech parce qu'il leur accordait davantage d'autonomie et de pouvoir—et je songe à la Saskatchewan, à la Colombie-Britannique et au Québec—soient ceux qui appuient maintenant l'Accord de libre-échange.